

Permis de construire

Vers un coup d'arrêt des villas Séguéla et Sulitzer à Cala Longa...

Paru le samedi, 12 juillet 2008 à 01:00 [0 commentaire\(s\)](#)



Photo : PC

Les chantiers des villas Séguéla et Sulitzer à Cala Longa.

Le commissaire du gouvernement, a proposé au Conseil d'État de suspendre purement et simplement les permis de construire accordés par la municipalité de Bonifacio d'une part au publicitaire, Jacques Séguéla, d'autre part, à la SCI Casa di Fiori et l'homme d'affaires Marc Sulitzer, cousin de l'écrivain Paul-Loup.

L'Association bonifacienne comprendre et défendre l'environnement (ABCDE) est en passe de remporter la manche haut la main si les juges suivent le magistrat indépendant. Moins de vingt minutes lui auront suffi pour conclure l'affaire.

Le commissaire du gouvernement, Frédéric Lenica, s'est en effet étonné que les permis de construire « aient tenu face à l'examen contentieux » du juge des référés du tribunal administratif de Bastia, qui plus est « sur un principe des plus élémentaires d'application de la loi littoral » (Sic !)

Dispositif de transfert de coefficients

En avril dernier, le premier juge avait ordonné la fin de la suspension du permis de construire la villa Séguéla et refusé de suspendre le permis de construire la villa Sulitzer.

C'est que la commune de Bonifacio avait mis en place un « ingénieux dispositif de transfert de coefficients d'occupation des sols » entre des zones naturelles à protéger et des zones plus facilement constructibles, a commenté M. Lenica. Mécanisme qui « aurait pu fonctionner dans le prolongement de l'agglomération de Bonifacio mais pas à Cala Longa ! », presque 7 kilomètres. Lors de l'audience, le commissaire du gouvernement s'est refusé à aller plus loin dans l'examen de l'affaire laissant le soin aux juges du fond de trancher définitivement le litige.

La partie n'est pas terminée

La partie n'est donc pas terminée entre l'association défenderesse du littoral et les titulaires des permis de construire. Mais, sans préjuger de la décision du Conseil d'État à intervenir, le ton employé par Frédéric Lenica en dit long...

Pour ce magistrat, le plan local d'urbanisme sur lequel s'appuient les permis est « entaché par un doute sérieux sur sa légalité ». Le juge administratif suprême pourrait rendre sa décision avant la fin de l'été...

Christophe Belleuvre/ Diagora Press